

N° 4314 /ADHA

Chwiter, le 14 OCT 2028

DECISION

Vu le décret-loi n° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O n° 7236 du 5 octobre 2023) et du décret n° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application ;

Vu le dahir n° 1-24-54 du 19 rabiil II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Saïd LAITH aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabiil II 1446 (18 octobre 2024) ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 en date du 29/04/2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;

Vu l'organisation des services de l'Agence de Développement du Haut Atlas tel qu'il a été validé au Conseil d'Orientation Stratégique ;

Vu la nécessité du service.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de **Directeur de Passations des Marchés** au sein de l'Agence de Développement du Haut Atlas.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats et candidates ayant exercé leurs fonctions au sein d'une administration publique, d'un établissement public ou du secteur privé et remplissant les conditions suivantes :

- ▶ Être de nationalité marocaine ;
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac+5 (administrateur ou ingénieur), en gestion des entreprises, administration publique, commerce, droit ou dans toute autre spécialité en lien avec les missions du poste ;
- ▶ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins **dix (10) années** dans le secteur public, semi-public ou privé, en rapport avec les compétences requises pour le poste ;
- ▶ Avoir occupé un poste de responsabilité de niveau **Chef de Division, Chef de Département ou un poste équivalent au minimum** ;
- ▶ Disposer d'une connaissance approfondie de la législation marocaine relative aux marchés publics ainsi que des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques en la matière ;
- ▶ Maîtriser les procédures de passation et de gestion des marchés publics, notamment les appels d'offres, les adjudications, les négociations et les autres modes de contractualisation prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés sont tenus de constituer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une demande de candidature manuscrite, datée et signée par le candidat, revêtue de l'avis favorable de l'autorité hiérarchique compétente pour les candidats relevant de la fonction publique ou des établissements et entreprises publics ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Tout document justifiant que le candidat remplit les conditions requises et dispose des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions afférentes au poste à pourvoir ;
- Un projet institutionnel exposant la vision stratégique du candidat pour le développement et la gestion du poste objet de l'appel à candidature.

Article 5 : Chaque candidat(e) est tenu(e), au plus tard le **23 OCT 2026**, d'accomplir les deux démarches suivantes :

1. Déposer, via l'espace de candidature du portail de l'emploi public, accessible à l'adresse www.emploi-public.ma, le dossier de candidature composé des pièces énumérées à l'article 4 ci-dessus ;
2. Déposer, via le site web de l'Agence, accessible à l'adresse www.adha.gov.ma, le même dossier de candidature visé à l'article 4 ci-dessus, et renseigner dûment le formulaire de candidature en ligne en complétant l'ensemble des informations requises.

Tout dossier de candidature incomplet, parvenu hors délai ou ne respectant pas la démarche de candidature susmentionnée ne sera pas pris en considération.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma ainsi que sur le site web de l'Agence de Développement du Haut Atlas www.adha.gov.ma.

Article 7 : Les candidats et candidates présélectionnés seront convoqués à l'entretien par courrier électronique. La liste des résultats sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site web de l'Agence.

Le Directeur Général de l'Agence
de Développement du Haut Atlas
Signé : Said Laith